

PARTIES COMMUNES

	CONCERNE	VALIDITE	PIÈCE À FOURNIR POUR LA REALISATION
Dossier Technique Amiante (DTA)	Tous les Immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 La constitution du DTA doit avoir été réalisé avant le 31/12/2005.	Illimité sauf en cas de présence d'amiante	- Le diagnostic Amiante réglementation 1997, et analyses - Si possible plan
PLOMB (CREP)	Tous les biens d'habitation construits avant le 1er Janvier 1949. En cas de travaux : obligatoire	Illimité si absence de plomb Au plus tard le 11/08/2008 dans toutes les parties communes	Adresse du bien
Termites	Les Zones infestées déclarées par arrêté préfectoral.	6 mois	
Plomb dans l'Eau	Teneur en plomb maximum : - Teneur 258g/l au 25/12/2003 - Teneur 108g/l à partir du 25/12/2013		Prélèvement de l'eau au robinet du consommateur.